Vers une académie des jeunes plus performante dans son offre de formation.

Niveau de pouvoir :

FWB

Catégorie :

Culture / Audiovisuel / Sports

État des lieux :

Plusieurs études ayant déjà démontré la dispersion des infrastructures autour des écoles secondaires belges qui disposent souvent d'installations sportives vieillissantes, coûteuses à entretenir et sous-utilisées en dehors des heures de cours, la question de l'égalité des chances s'est de nombreuses fois posée. Face aux inégalités d'accès, toutes les écoles ne bénéficient pas d'équipements de qualité, creusant ainsi les écarts entre établissements. Les indicateurs démographiques corrélatifs au nouveau plan d'enseignement ont démontré que la sédentarité des jeunes et la baisse de la pratique sportive régulière sont préoccupantes. Les centres ADEPS, déjà présents sur le territoire, offrent des infrastructures modernes, encadrées par des professionnels, mais ne peuvent être actuellement considérées comme des pôles de référence pour la pratique sportive extra-scolaire et compétitive.

Motivation de la proposition :

Afin de permettre une meilleure conciliation entre études et pratique sportive en promettant d'optimiser les dépenses publiques de sorte à recentrer la mission pédagogique de chaque établissement d'enseignement, promouvoir la santé et améliorer la qualité des infrastructures ; notre proposition consiste en un plan visant à :
1) Libérer certains après-midis pour qu'ils soient dédiés aux activités sportives en partenariat avec les pôles ADEPS et les associations locales.
2) Dynamiser l'offre de proximité en réduisant progressivement l'écart entre chaque étudiant et les centres de formation délivrant des contrats d'encadrement rémunérés (structures allant de l'amateur au professionnel) par une offre de transports publics plus adaptée et dont l'affichage deviendrait systématique dans chaque école.
3) Développer un plate-forme en ligne autour des partenariats public-privé de sorte à ce que les fédérations sportives, les clubs locaux et les entreprises puissent soutenir le pôle communautaire de leur choix.
4) Développer des programmes sportifs innovants visant à obtenir l'apport des financements européens en les mobilisant au travers d'une nouvelle tutelle administrative (sorte de droit de supervision communautaire), création du législateur visant à répartir avec adéquation l'action proposée par les intercommunales.

Proposition concrète :

Un plan de gestion managériale des dépenses publiques permettant de répartir la charge de travail du sport en FWB en extériorisant sa pratique des lieux de formation.

Motion déposée par :

Sébastien Perek